



Respect  
Intégrité  
Excellence  
Leadership

# Sécurité industrielle

Bulletin n° 2 – Automne 2010

## Signaler les changements dans votre organisation

Dans le cadre du Programme de la sécurité industrielle, les agents de sécurité d'entreprise (ASE) sont responsables d'informer la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) des changements organisationnels suivants :

- propriété ou statut juridique de l'organisation;
- liste des principaux cadres supérieurs;
- fin de l'autorisation de sécurité d'un employé;
- tout déplacement physique ou changement d'adresse;
- nouvelle construction qui pourrait avoir un effet sur la protection des renseignements ou des biens protégés ou classifiés.

Tout manquement à cette exigence peut entraîner une suspension ou un retrait de l'organisation du Programme de la sécurité industrielle.

## Sous-traitance

Les ASE sont aussi responsables de s'assurer de la protection des renseignements et des biens gouvernementaux protégés et classifiés lorsque ceux-ci sont confiés à des sous-traitants et ils doivent :

- consigner les exigences du contrat de sous-traitance en matière de sécurité sur une Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS);
- faire approuver la LVERS par la DSIC, et obtenir les clauses de sécurité nécessaires pour le contrat de sous-traitance;
- insérer ces clauses et la LVERS dans le contrat de sous-traitance;
- indiquer l'adresse de tous les emplacements où seront effectués des travaux visés par une exigence en matière de sécurité;
- transmettre à la DSIC un exemplaire du contrat de sous-traitance adjugé comprenant la LVERS et les clauses de sécurité;
- inclure le numéro de dossier du contrat principal et celui du contrat de sous-traitance dans tous les documents;
- présenter par écrit, avant que le contrat soit adjugé, une demande d'inscription à la DSIC pour obtenir ou confirmer une autorisation de sécurité pour l'organisation sous-traitante proposée;
- s'assurer que le niveau de sécurité dans la demande d'inscription correspond aux exigences du contrat de sous-traitance;
- s'assurer que l'organisation détient une Vérification d'organisation désignée (VOD) ou une Attestation de sécurité d'installation (ASI) qui correspond aux exigences du contrat de sous-traitance avant que le contrat soit adjugé.

Le fait de ne pas informer la DSIC d'activités de sous-traitance comprenant des exigences en matière de sécurité pourrait compromettre les renseignements ou les biens protégés ou classifiés en raison d'un accès non autorisé.

## Entrepreneurs intégrés

Au moment de la présentation d'une Demande de permis de visite (DPV) pour un entrepreneur intégré, l'ASE doit s'assurer que l'entrepreneur en question détient une autorisation valide de niveau SECRET, qu'il est un citoyen canadien et qu'il possède un certificat d'inscription valide dans le cadre du Programme des marchandises contrôlées (PMC). Pour les entrepreneurs qui répondent à ces critères, l'ASE doit écrire les initiales EI, le numéro du certificat et la date d'expiration fournie par le PMC à côté de « demande de visite » sur le formulaire de demande de visite.

Un entrepreneur intégré est une personne dont l'organisation est liée par un contrat au ministère de la Défense nationale (MDN), qui a besoin d'accéder à des marchandises contrôlées et qui effectue la totalité des travaux figurant au contrat au sein d'un établissement du MDN (une installation relevant du MDN ou une installation sous l'autorité du MDN et dont la sécurité est la responsabilité du MDN), que ce soit à temps plein ou à temps partiel (c.-à-d. qu'aucune tâche décrite au contrat n'est effectuée ailleurs).

**N.B.** : L'expression « entrepreneur intégré » fait référence à la personne travaillant physiquement dans une installation du MDN, et non à l'organisation employant cette personne ou ayant conclu un contrat de service avec cette personne. À moins que l'employeur de l'entrepreneur intégré soit inscrit au PMC (p. ex. dans le cadre d'un accord d'assistance technique ou d'un accord de licence de fabrication), tout le matériel contrôlé et toutes les technologies contrôlées **ne doivent** en aucun cas être communiqués ou transférés par l'entrepreneur intégré à son employeur.

## Atteintes à la vie privée et équipement de bureau

Dans les Lignes directrices sur les atteintes à la vie privée du Conseil du Trésor du Canada, « le vol, la perte ou la disparition d'équipement ou d'appareils renfermant des renseignements personnels » figurent parmi les causes potentielles des atteintes à la vie privée. Ces appareils sont notamment des ordinateurs personnels, des ordinateurs portables, des mémoires externes, des clés USB, des disquettes ou des CD-ROM, des terminaux de poche non protégés, des téléphones cellulaires, des photocopieurs dotés ou non d'une mémoire, des classeurs, des porte-documents et des télécopieurs.

Pour éliminer des appareils qui ont servi à contenir, à transmettre ou à conserver des renseignements protégés ou classifiés, il faut communiquer avec la DSIC pour obtenir des directives sur les procédures d'élimination et de destruction appropriées.

## Dans les nouvelles...

<http://www.cbc.ca/consumer/story/2010/10/18/photocopier-security.html> (en anglais)

## Adresse postale

Tout le courrier envoyé au Secteur de la sécurité industrielle est d'abord acheminé à la Salle de courrier principale, à la Place du Portage, à Gatineau (Québec), avant d'être transféré directement à notre bureau (comme l'indique notre code postal). Les modèles ci-dessous décrivent comment envoyer du courrier au Secteur de la sécurité industrielle. Postes Canada accepte maintenant les deux formats ci-dessous pour notre adresse postale, mais pour les messages, il faut utiliser le format complet.

## Adresse postale

Programme de la sécurité industrielle  
*Spécifiez la division si vous la connaissez*  
2745, rue Iris  
Ottawa ON K1A 0S5

## Adresse de messagerie

Programme de la sécurité industrielle  
*Spécifiez la division si vous la connaissez*  
2745, rue Iris  
a/s Salle de courrier principale de TPSGC  
Place du Portage, Phase III, 0B3  
11, rue Laurier  
Gatineau QC K1A 0S5